

Conseil communal de Jalhay du 24 février 2020

14 points ont été traités en séance publique.

Le Conseil a tout d'abord pris acte du rapport annuel 2019 du conseiller en énergie.

Le Conseil a ensuite accepté la démission de Madame Largefeuille, conseillère de l'action sociale et pris acte de son remplacement par Monsieur Collette.

Le Conseil a pris également acte du rapport concernant l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des provinces, communes, CPAS et associations de services publics, ainsi que la situation au 31/12/2019. Notre Commune emploie actuellement 2,5 personnes souffrant d'un handicap et dépasse donc les 1,84 temps pleins requis par cette obligation.

A l'unanimité, le conseil a :

- approuvé le rapport 2019 de la Commission locale de développement rural (CLDR) sur l'état d'avancement de l'Opération de développement rural. Le groupe Oser a demandé de mettre le site internet de la Commune à jour concernant les travaux de la CLDR.
- adopté le règlement contre les risques d'incendies et d'explosion dans les bâtiments de logements, les bâtiments mixtes, les kots et colocations.
- approuvé l'acquisition de deux camionnettes pour le service des travaux (98.543 € TVAC).
- approuvé l'entretien extraordinaire de voiries 2019 – PIC 2019 (231.708 € TVAC).
- approuvé l'aménagement d'un espace de rencontre intergénérationnel à Surister « Les Chouettes » (montant : 31.082 € TVAC, subsides : 15.000 €) où seront installés une plaine de jeux et un terrain de pétanque. La Jeunesse de Surister, qui a participé à cet appel à projet, apportera une contribution de 20 % au montant des travaux. L'inauguration est prévue vers le mois de juin.
- approuvé la convention de transfert de compétences de marchés publics de la Fabrique d'Eglise vers la Commune relative à un marché public de travaux pour la transformation et l'extension d'un bâtiment appartenant à la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Jalhay pour l'aménagement de quatre logements à caractère social.
- adopté, à l'instar de la Ville d'Andenne, une motion relative à la modification et au report de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres. Cet arrêté va coûter très cher aux communes qui n'oseront plus faire des travaux qui incluent des évacuations de terres. Le chantier d'égouttage de Nivezé est déjà affecté par ces frais supplémentaires et une somme non prévue initialement de 170.000 € a été budgétisée pour ce nouveau poste.
- ratifié l'arrêt de la dotation communale pour le budget de l'exercice 2020 de la Zone de secours Vesdre-Hoegne & Plateau (Montant : 312.574 €).
- donné mandat à Intradel pour les actions de prévention 2020 relative à l'environnement.

- adopté la convention de partenariat avec l'Asbl « Sport et Santé » relative au programme « Je cours pour ma forme 2020 ».

En fin de séance, dans le cadre de la fin des gobelets jetables prévue début 2021, le conseiller Vincent Swartenbrouckx du groupe Choisir Ensemble a proposé la mise à disposition de gobelets réutilisables à des prix préférentiels par le biais de la Commune aux ASBL et organisateurs d'événements festifs, sportifs et culturels. Sa demande n'a pas rencontré l'intérêt escompté par la majorité MR-IC-EJS qui l'a rejetée, estimant que cette mission devait être réservée aux brasseurs.

Vincent Swartenbrouckx a également sollicité le Collège communal quant à la possibilité de souscrire un prêt sans intérêt auprès de la Région wallonne pour pallier au manque de liquidités suite à la crise des scolytes. Ce dernier va étudier le dossier, mais n'a pas voulu prendre position au Conseil.

La demande d'adhésion à la charte de l'asbl « Parents d'enfants victimes de la route », formulée par la conseillère Bénédicte Horward du groupe Choisir Ensemble, va être examinée par le Collège communal qui donnera sa réponse au prochain Conseil. Cette charte vise la mise en place d'une politique de protection des usagers de la route et plus particulièrement des enfants...

BPost, submergé de demandes similaires, n'installera pas le distributeur de billets dans notre commune avant début 2021. L'endroit a néanmoins été défini (l'ancien Croq-tout, rue de la Fagne). Que de temps perdu, a déclaré Jacques Chaumont, conseiller du groupe Choisir Ensemble, qui avait déjà proposé à notre Commune il y a quelques mois de faire un partenariat avec BPost (en s'inspirant de ma publication du 15 septembre pour rappel).

Le groupe Oser a demandé au Collège si la commune allait participer à l'Opération Covoit'Stop initiée par la Province de Liège. Cette opération rencontre selon le bourgmestre des résultats mitigés.... Aucune décision n'a encore été prise.

Cordialement, Luc Becker